

---

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 3 MAI 2018 À 17H  
AU CENTRE METCALFE SITUÉ AU 3597, RUE METCALFE, À RAWDON, ET À LAQUELLE  
SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :**

---

Monsieur le maire,	Bruno Guilbault
Mesdames et Messieurs les conseillers,	Marco Bellefeuille Josianne Girard Raymond Rougeau Renald Breault Kimberly St Denis Stéphanie Labelle



1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU MAIRE

La séance est ouverte par Monsieur le Maire Bruno Guilbault. Maître Caroline Gray, directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Est également présent :

M. François Dauphin, directeur général et secrétaire-trésorier

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

18-210

Il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adopter l'ordre du jour suivant, **en ajoutant le point 36.1 – Affaires nouvelles - Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (Chlorure de sodium)** :

1. Ouverture de la séance – Mot du maire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Comité consultatif d'urbanisme — Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 avril 2018
4. Demandes de dérogations mineures
  - 4.1 3308, 10<sup>e</sup> Avenue – Lot 5 301 636 – Zone R2-24 du Règlement de zonage numéro 372-89 – Stationnement
  - 4.2 Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier – 4121, rue Queen – Lot 5 301 120 – Zone P1-14 du Règlement de zonage numéro 372-89 – Équipements extérieurs
  - 4.3 5302, rue Sylvain – Lot 5 353 823 – Zone R1-11 du Règlement de zonage numéro 402 – Bâtiment principal et balcon avant
  - 4.4 5135, rue de la Promenade-du-Lac – Lot 5 354 224 – Zone R1-16 du Règlement de zonage numéro 402 – Bâtiment principal projeté

**PROJETS DE RÈGLEMENTS**

5. Présentation, dépôt et adoption du projet de Règlement numéro 117-2018 relatif à des travaux d'entretien estival tarifés sur une partie de la rue privée Johanne
6. Présentation, dépôt et adoption du projet de Règlement numéro 115-2018 concernant les feux extérieurs

**RÈGLEMENTS**

7. Adoption du Règlement numéro 122-2018 établissant un projet pilote visant à autoriser la garde de poules sur le territoire de la Municipalité de Rawdon
8. Adoption du Règlement numéro 1014-2 modifiant le Règlement de construction numéro 1014 et son amendement concernant les dispositions relatives aux fondations des galeries et des balcons couverts, des vérandas et des solariums

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

9. Première période de questions

**ENGAGEMENTS CONTRACTUELS**

10. Octroi de contrat – Services de sécurité – Saison estivale 2018
11. Octroi de contrat - Achat d'un véhicule « pick up » - Hygiène du milieu – Service des travaux publics
12. Octroi de contrat – Prévention incendie en gestion complète des risques moyens à très élevés

13. Contrat de location de roulettes et achat d'équipements – Service des travaux publics
14. Octroi de contrat – Achat d'une génératrice et d'un inverseur de charge – Poste de suppression Woodland
15. Contrat de location - Copieur couleur multifonction Altalink

#### **SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

16. Avis de non-renouvellement de l'entente n° 850928176 relative aux travaux d'entretien été/hiver pour les routes 337, 341 et 348 - Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET)
17. Autorisation de signature – Servitude d'utilité publique – Hydro-Québec & Bell Canada – Lot n° 4 995 349
18. Affectation et autorisation d'achat – Camionnette « pick-up » usagée – Service des loisirs et de la culture
19. Diverses demandes relatives à la voirie – Installation de panneaux de signalisation, de luminaires de rue et autres
20. Proclamation des Journées de la culture
21. Adhésion au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec (PMVI) et d'acceptation du partage de la somme allouée dans le cadre du Programme
22. Départ à la retraite de Madame Lorraine Garceau
23. Embauche étudiant – Préposé au Service des loisirs et de la culture – Saison estivale 2018
24. Embauche - Coordinatrice des loisirs au camp de jour – Service des loisirs et de la culture – Poste auxiliaire
25. Demande de soutien financier – Les répits de Gaby
26. Demande de soutien financier - Champagneur-entrepreneurs
27. Demande de commandite – Chevaliers de Colomb - Journée de golf au profit des œuvres des Chevaliers de Colomb de Rawdon
28. 16<sup>e</sup> édition - Classique de golf - Fondation des Samares
29. 29<sup>e</sup> édition de l'Omnium des Maires et Mairesse de Montcalm de la MRC de Montcalm - Vendredi 24 août 2018
30. Souper tournant des gens d'affaires en Matawinie
31. Journée régionale MADA – Table régionale de concertation des aînés de Lanaudière - Vendredi 11 mai 2018
32. Demande d'appui au rehaussement du programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH)
33. Report de la Course des Cascades
34. Certificat de paiement numéro 4 – Travaux de réfection d'infrastructures sur la rue Church, sur une partie de la 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> Avenue – Excavation Carroll inc.
35. Correspondance
36. Affaires nouvelles
- 36.1 Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat de sel de déglçage des chaussées (Chlorure de sodium)
37. Parole aux conseillers
38. Deuxième période de questions
39. Levée de la séance

#### 3. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME — DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 AVRIL 2018

18-211 Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 avril 2018 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

#### 4. DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

##### 4.1 3308, 10<sup>E</sup> AVENUE – LOT 5 301 636 – ZONE R2-24 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 372-89 – STATIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a fait, le 23 avril 2018, une recommandation favorable à une demande de dérogation mineure formulée, visant à autoriser l'aménagement d'une seconde entrée charretière sur la 10<sup>e</sup> Avenue pour le bâtiment situé au 3308, 10<sup>e</sup> Avenue, en lieu et place du nombre maximal d'une (1) entrée charretière par voie publique autorisée en vertu de l'article 5.1.2.2.1) du Règlement de zonage n° 372-89;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne va pas à l'encontre des objectifs du plan directeur d'urbanisme.

18-212 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accepter la dérogation mineure décrite au préambule de la présente résolution et identifiée au dossier numéro 2018-00129, conformément aux recommandations et aux conditions du comité consultatif d'urbanisme.

4.2 COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER – 4121, RUE QUEEN – LOT 5 301 120 – ZONE PH-4 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 372-89 – ÉQUIPEMENTS EXTÉRIEURS

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a fait, le 23 avril 2018, une recommandation favorable à une demande de dérogation mineure formulée, visant à réduire la marge de recul (18<sup>e</sup> Avenue) du bâtiment principal situé au 4121, rue Queen afin de permettre l'installation d'équipements en cour latérale. La marge de recul (18<sup>e</sup> Avenue) sera réduite à un minimum de 50 mètres en lieu et place de la marge de recul de plus de 60 mètres établie entre la limite avant de la 18<sup>e</sup> Avenue et le mur latéral gauche du bâtiment existant et dont laquelle est définie en vertu de chapitre numéro 2 du Règlement de zonage n° 372-89;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne va pas à l'encontre des objectifs du plan directeur d'urbanisme.

18-213 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accepter la dérogation mineure décrite au préambule de la présente résolution et identifiée au dossier numéro 2018-00159, conformément aux recommandations et aux conditions du comité consultatif d'urbanisme.

4.3 5302, RUE SYLVAIN – LOT 5 353 823 – ZONE RH-11 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 402 – BÂTIMENT PRINCIPAL ET BALCON AVANT

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a fait, le 23 avril 2018, une recommandation favorable à une demande de dérogation mineure formulée, visant à rendre conforme la résidence existante sise au 5302, rue Sylvain et son balcon avant équipé d'une fondation. La résidence et son balcon avant sont localisés à un minimum de 5 mètres de la limite avant (rue Sylvain) en lieu et place de la marge de recul minimale de 7,5 mètres exigée en vertu de l'article 6.2.1 c) du Règlement de zonage n° 402;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne va pas à l'encontre des objectifs du plan directeur d'urbanisme.

18-214 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accepter la dérogation mineure décrite au préambule de la présente résolution et identifiée au dossier numéro 2018-00099, conformément aux recommandations et aux conditions du comité consultatif d'urbanisme.

4.4 5135, RUE DE LA PROMENADE-DU-LAC – LOT 5 354 224 – ZONE RH-16 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 402 – BÂTIMENT PRINCIPAL PROJETÉ

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a fait, le 23 avril 2018, une recommandation favorable à une demande de dérogation mineure formulée, visant à permettre la construction d'une résidence au 5135, rue de la Promenade-du-Lac dont la hauteur est supérieure à la hauteur maximale autorisée. La résidence projetée possèdera une hauteur maximale de 14,9 mètres en lieu et place de la hauteur maximale de 12,5 mètres exigée en vertu de l'article 6.2.1 b) du Règlement de zonage n° 402;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne va pas à l'encontre des objectifs du plan directeur d'urbanisme.

18-215 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accepter la dérogation mineure décrite au préambule de la présente résolution et identifiée au dossier numéro 2018-00161, conformément aux recommandations et aux conditions du comité consultatif d'urbanisme.

## PROJETS DE RÈGLEMENTS

### 5. PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 117-2018 RELATIF À DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ESTIVAL TARIFÉS SUR UNE PARTIE DE LA RUE PRIVÉE JOHANNE

CONSIDÉRANT QUE l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) accorde à toutes municipalités locales le pouvoir d'entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains;

CONSIDÉRANT QUE l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., F-2.1) permet à la Municipalité de financer, au moyen d'un mode de tarification, des services qu'elle offre à la population;

CONSIDÉRANT une requête de la majorité des propriétaires ou occupants riverains de la rue privée Johanne pour des travaux d'entretien estival tarifés;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 18 janvier 2018.

18-216 EN CONSÉQUENCE, il est déposé et proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le projet de Règlement numéro 117-2018 relatif à des travaux d'entretien estival tarifés sur une partie de la rue privée Johanne, tel que remis aux membres du conseil.

### 6. PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 115-2018 CONCERNANT LES FEUX EXTÉRIEURS

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour la réglementation relative aux feux extérieurs sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 19 avril 2018.

18-217 EN CONSÉQUENCE, il est déposé et proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à la majorité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le projet de Règlement numéro 115-2018 concernant les feux extérieurs, tel que remis aux membres du conseil.

Sur la proposition ci-haut mentionné, Madame la conseillère Kimberly St Denis demande le vote et monsieur le maire appelle le vote :

Ont voté pour : Marco Bellefeuille  
Josianne Girard  
Raymond Rougeau  
Stéphanie Labelle  
Renald Breault

A voté contre : Kimberly St Denis

Pour : 5 Contre : 1

Adopté à la majorité.

## RÈGLEMENTS

### 7. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 122-2018 ÉTABLISSANT UN PROJET PILOTE VISANT À AUTORISER LA GARDE DE POULES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire autoriser, sous la forme d'un projet pilote et pour une période déterminée, la garde de poules sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 15 mars 2018 et qu'un projet de règlement a été présenté, déposé et adopté le 19 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE toutes les dispositions de l'article 445 du Code municipal ont été respectées.

18-218 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le Règlement numéro 122-2018 établissant un projet pilote visant à autoriser la garde de poules sur le territoire de la Municipalité de Rawdon, tel que remis aux membres du conseil.

8. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1014-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 1014 ET SON AMENDEMENT CONCERNANT LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX FONDATIONS DES GALERIES ET DES BALCONS COUVERTS, DES VÉRANDAS ET DES SOLARIUMS

CONSIDÉRANT QU'un règlement de construction est en vigueur dans la Municipalité de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet de modifier le contenu d'un règlement de construction;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier ce règlement afin de modifier les dispositions relatives aux fondations des galeries et des balcons couverts, des vérandas et des solariums;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 15 février 2018 et qu'un projet de règlement a été présenté, déposé et adopté le 15 mars 2018;

CONSIDÉRANT l'assemblée de consultation publique tenue le 1<sup>er</sup> mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE toutes les dispositions de l'article 445 du Code municipal ont été respectées.

18-219 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le Règlement numéro 1014-2 modifiant le Règlement de construction numéro 1014 et son amendement concernant les dispositions relatives aux fondations des galeries et des balcons couverts, des vérandas et des solariums, tel que remis aux membres du conseil.

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

9. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et ses amendements, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions sur les points prévus à l'ordre du jour.

**ENGAGEMENTS CONTRACTUELS**

10. OCTROI DE CONTRAT – SERVICES DE SÉCURITÉ – SAISON ESTIVALE 2018

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Sûreté Cavalerie inc., pour les services de sécurité pour la saison estivale 2018 selon les taux suivants :

<b>PREMIER VOLET</b> (Service de sécurité, en soirée, pour les sites récréotouristiques et autres installations)	Prix unitaire (avant taxes)
TAUX HORAIRE PAR AGENT	24,49 \$/h
TAUX HORAIRE UTILISATION D'UN VÉHICULE	6,00 \$/h

<b>DEUXIÈME VOLET</b> (Service de sécurité aux chutes Dorwin)	Prix unitaire (avant taxes)
TAUX HORAIRE PAR AGENT	24,49 \$/h
TAUX HORAIRE UTILISATION D'UN VÉHICULE	6,00 \$/h

<b>TROISIÈME VOLET</b> (Service de sécurité pour les événements)	Prix unitaire (avant taxes)
TAUX HORAIRE PAR AGENT	25,50 \$/h
TAUX HORAIRE UTILISATION D'UN VÉHICULE	6,00 \$/h

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations de la directrice du Service des loisirs et de la culture en date du 27 avril 2018.

18-220 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'octroyer le contrat pour les services de sécurité pour la saison estivale 2018 à l'entreprise Sûreté Cavalerie inc., selon les taux horaires soumis, plus les taxes applicables.

De leur confier le mandat d'application des règlements suivants :

- Règlement 116-03 et ses amendements relatif aux nuisances
- Règlement numéro 89-2016 relatif au stationnement
- Règlement 68-2011 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics
- Règlement 88-2016 et ses amendements relatif aux animaux

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2018-00040 a été émis pour autoriser cette dépense.

11. OCTROI DE CONTRAT - ACHAT D'UN VÉHICULE « PICK UP » - HYGIÈNE DU MILIEU - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder au remplacement d'un véhicule au Service des travaux publics, division de l'hygiène du milieu;

CONSIDÉRANT la proposition déposée par l'entreprise S.R. Bourgeois & Frère Ltée pour l'acquisition d'un véhicule « pick-up », pour un montant de 32 258,46 \$, taxes nettes incluses.

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du chef de division - Hygiène du milieu.

18-221 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'octroyer un contrat à l'entreprise S.R. Bourgeois & Frère Ltée pour l'achat d'un véhicule « pick-up », pour un montant de 32 258,46 \$ (taxes nettes incluses) et que cette dépense soit financée par le fonds de roulement, remboursable sur une période de cinq (5) ans.

D'autoriser le chef de division – Hygiène du milieu et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2018-00041 a été émis pour autoriser cette dépense.

12. OCTROI DE CONTRAT – PRÉVENTION INCENDIE EN GESTION COMPLÈTE DES RISQUES MOYENS À TRÈS ÉLEVÉS

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise 9190-9044 Québec inc. (Groupe GPI) pour effectuer la prévention incendie en gestion complète des risques moyens à très élevés au cours de l'année 2018, pour un montant de 23 171 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi de ce contrat s'inscrit dans le cadre des procédures et des obligations requises par le schéma de couverture de risques incendie;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du directeur du Service de la sécurité incendie.

18-222 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'octroyer un contrat pour effectuer la prévention incendie en gestion complète des risques moyens à très élevés au cours de l'année 2018 à l'entreprise 9190-9044 Québec inc. (Groupe GPI), pour un montant de 23 171 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser le directeur du Service de la sécurité incendie et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2018-00042 a été émis pour autoriser cette dépense.

13. CONTRAT DE LOCATION DE ROULOTTES ET ACHAT D'ÉQUIPEMENTS – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT le manque d'espace et de bureaux au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'afin d'optimiser les opérations de ce Service, il y a lieu de procéder à la location de deux (2) roulottes afin d'y aménager des bureaux pour la division de la voirie et pour la division de l'hygiène du milieu, ainsi que l'achat de certains équipements auprès de divers fournisseurs;

CONSIDÉRANT les activités à venir dans le cadre de la mise en opération finale de l'usine de filtration St-Patrick;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du directeur de la voirie par intérim en date du 20 avril 2018 et du chef de division - Hygiène du milieu en date du 18 avril 2018.

18-223 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la location de deux (2) roulottes auprès de l'entreprise Clément et frère Ltée, pour une durée de douze (12) mois, avec possibilité de renouvellement, pour un montant mensuel de 1 240 \$, plus les taxes applicables, auquel s'ajouteront les frais de transports et de livraison ainsi que l'achat de certains équipements auprès de divers fournisseurs.

D'autoriser le directeur de la voirie par intérim, le chef de division – Hygiène du milieu et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro H18-450089 et le certificat de crédit numéro T18-350120 ont été émis pour autoriser cette dépense. Les équipements feront l'objet d'un certificat de crédit au fur et à mesure des achats.

14. OCTROI DE CONTRAT – ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE ET D'UN INVERSEUR DE CHARGE – POSTE DE SURPRESSION WOODLAND

CONSIDÉRANT une demande de prix pour l'acquisition d'une génératrice et d'un inverseur de charge à être installée au poste de surpression Woodland;

CONSIDÉRANT la proposition déposée par l'entreprise Drumco énergie inc., pour un montant de 23 460 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du chef de division - Hygiène du milieu.

18-224 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'octroyer un contrat à l'entreprise Drumco énergie inc. pour l'achat d'une génératrice et d'un inverseur de charge à être installée au poste de surpression Woodland, pour un montant de 23 460 \$, plus les taxes applicables et que cette dépense soit imputée au Règlement d'emprunt numéro 090.

D'autoriser le chef de division – Hygiène du milieu et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2018-00043 a été émis pour autoriser cette dépense.

15. CONTRAT DE LOCATION - COPIEUR COULEUR MULTIFONCTION ALTALINK

CONSIDÉRANT l'offre reçue de l'entreprise Xerox Canada inc. pour la location d'un copieur couleur multifonction, modèle Altalink, en remplacement de celui actuellement utilisé par le Service des finances, lequel sera déplacé au Service des travaux publics, division hygiène du milieu;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de location dudit copieur s'élèvent à un montant mensuel de 172 \$, auquel s'ajouteront les frais d'impressions, plus les taxes applicables, pour une durée de cinq (5) ans.

18-225 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la location d'un copieur couleur multifonction, modèle Altalink, auprès de l'entreprise Xerox Canada inc., pour une durée de cinq (5) ans, pour un montant mensuel de 172 \$, auquel s'ajouteront les frais d'impressions, plus les taxes applicables.

D'autoriser la directrice du Service des finances et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro A18-150059 sera modifié en conséquence.

**SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

16. AVIS DE NON-RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE N° 850928176 RELATIVE AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN ÉTÉ/HIVER POUR LES ROUTES 337, 341 ET 348 - MINISTÈRE

DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET)

CONSIDÉRANT une entente conclue en 2017 avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) relativement aux travaux d'entretien été/hiver pour les routes 337, 341 et 348;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'entente prévoient que la Municipalité peut signifier son intention de ne pas renouveler celle-ci en transmettant un avis écrit dans un délai prescrit, le tout conformément et selon les modalités prévues à ladite entente;

CONSIDÉRANT QU'en raison de modifications à son organisation du travail quant aux opérations de déneigement et pour les raisons plus amplement exposées lors d'une rencontre entre les représentants de la Municipalité et des représentants du ministère le 27 mars dernier, la Municipalité de Rawdon n'a malheureusement plus les effectifs nécessaires aux fins de mener à terme l'entente conclue;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du directeur de la voirie par intérim.

18-226 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De mettre un terme à l'entente n° 850928176 relative aux travaux d'entretien été/hiver pour les routes 337, 341 et 348 avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), conformément à l'avis envoyé au ministère en date du 24 avril 2018.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

17. AUTORISATION DE SIGNATURE – SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE – HYDRO-QUÉBEC & BELL CANADA – LOT N° 4 995 349

CONSIDÉRANT une demande d'Hydro-Québec et de Bell Canada afin que la Municipalité consente à leur accorder une servitude de passage et d'utilité publique sur le lot 4 995 349, propriété de la Municipalité de Rawdon, le tout tel que montré au plan préparé par Alain Dazé, arpenteur-géomètre, daté du 21 mars 2018, sous le numéro 1 795 de ses minutes, dossier numéro 50 458;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'accorder cette servitude de passage à Hydro-Québec et Bell Canada aux fins de l'amélioration de leurs services d'utilité publique, soit la fourniture d'électricité et des services de télécommunications;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations de l'adjoint à la direction générale et responsable du développement durable.

18-227 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accorder une servitude d'utilité publique en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada sur le lot numéro 4 995 349.

Que l'ensemble des honoraires professionnels et les frais relatifs à la présente servitude soient à la charge exclusive d'Hydro-Québec.

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité de Rawdon, tout document relatif à la servitude ainsi que tout autre document requis aux fins de la présente résolution.

18. AFFECTATION ET AUTORISATION D'ACHAT – CAMIONNETTE « PICK-UP » USAGÉE – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT le remboursement reçu de l'assureur de la Municipalité d'un montant de 10 000 \$, à titre d'indemnisation pour la perte totale d'un véhicule « pick-up », lequel était utilisé par le Service des loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'affecter la somme reçue par l'assureur pour l'acquisition d'un véhicule « pick-up » usagé et d'autoriser l'acquisition de ce véhicule, jusqu'à concurrence d'un montant de 25 000 \$, taxes incluses.

18-228 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser l'affectation de la somme de 10 000 \$ reçue de l'assureur pour l'achat d'un véhicule de remplacement.



D'autoriser l'achat d'un véhicule « pick-up » usagé, jusqu'à concurrence d'un montant de 25 000 \$, taxes incluses.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

D'autoriser la directrice du Service des finances à effectuer les écritures comptables requises aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2018-00044 a été émis pour autoriser cette dépense.

19. DIVERSES DEMANDES RELATIVES À LA VOIRIE – INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION, DE LUMINAIRES DE RUE ET AUTRES

CONSIDÉRANT diverses demandes d'installation de panneaux de signalisation, de luminaires de rue et autres, déposées auprès du Service des travaux publics, division voirie;

CONSIDÉRANT QUE les endroits concernés sont sous la juridiction de la Municipalité de Rawdon;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du directeur de la voirie par intérim.

18-229 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser les demandes suivantes :

- Ajout d'un luminaire de rue conventionnel au DEL sur le poteau (GGB43F) localisé à l'intersection de la 18<sup>e</sup> Avenue et de la rue Bellevue;
- Installation de panneaux indiquant la limite de vitesse et de panneaux « Attention à nos enfants » sur le chemin du Lac-Brennan, aux abords de la rue Ramsey en direction nord-ouest et du chemin des Pommes en direction sud-est;
- Installation de deux panneaux d'arrêt sur la rue Lakeshore drive, à l'intersection du chemin du Golf, et ce, dans les deux directions.

D'autoriser le directeur de la voirie par intérim et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Les certificats de crédit numéros 2018-00045 (Hydro-Québec) et numéro 2018-00046 (les entreprises d'électricité Jacques Nadeau inc.) ont été émis pour autoriser cette dépense.

20. PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Municipalité et de la qualité de vie de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

CONSIDÉRANT QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà manifesté, par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

CONSIDÉRANT QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

CONSIDÉRANT QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

18-230 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

QUE la Municipalité de Rawdon, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

21. ADHÉSION AU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉE D'HYDRO-QUÉBEC (PMVD) ET D'ACCEPTATION DU PARTAGE DE LA SOMME ALLOUÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rawdon est admissible au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec en raison du Projet à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matawinie s'est vu allouer par Hydro-Québec, dans le cadre de ce programme, une somme de 2 537 500 \$ et que les organismes admissibles de cette MRC se sont entendus pour la partager comme suit :

- Rawdon : 373 200 \$ - 18,4 km
- Saint-Michel-des-Saints : 415 800 \$ - 29,8 km
- Saint-Zénon : 331 700 \$ - 11 km
- Saint-Émélie-de-l'Énergie : 275 900 \$ - 13,6 km
- Saint-Côme : 109 500 \$ - 5,4 km
- Sainte-Béatrix : 22 300 \$ - 1,1 km
- Saint-Alphonse-Rodriguez : 348 900 \$ - 17,2 km
- Territoires non organisés (TNO) : 660 200,00 \$ - 49,2 km

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rawdon a été informée par Hydro-Québec, lors d'une rencontre officielle, de l'objectif, des conditions générales de réalisation, des domaines d'activité admissibles et du processus d'application du Programme de mise en valeur intégrée;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette rencontre, la Municipalité de Rawdon a été informée de son admissibilité au Programme et à un montant de 373 200 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rawdon désire adhérer à ce programme et s'engage à utiliser la somme allouée dans le but de réaliser des initiatives qui répondent à l'un des domaines d'activité admissibles et respectent les conditions générales de réalisation du programme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rawdon s'engage à soumettre à Hydro-Québec pour approbation une fiche d'initiative dûment remplie pour chaque initiative proposée et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée.

18-231 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adhérer au Programme de mise en valeur intégrée (PMVI).

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, une convention à cet effet avec Hydro-Québec et demande à Hydro-Québec de lui verser sa quote-part de la somme allouée.

La présente résolution abroge la résolution n° 18-191.

22. DÉPART À LA RETRAITE DE MADAME LORRAINE GARCEAU

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rawdon désire souligner le départ à la retraite de Madame Lorraine Garceau après 26 ans de services.

18-232 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

Qu'en signe d'appréciation pour ses 26 années de services, un cadeau lui soit remis ainsi qu'une carte privilège rédigée de la façon suivante :

*« Identifiée au nom de l'employé retraité lui donnant droit à une (1) inscription gratuite annuelle à l'une des activités indiquées dans la programmation des loisirs et l'accès gratuit pour tous les événements tenus et organisés par la Municipalité de Rawdon ».*

Que cette carte sera non transférable, non monnayable et valide pour une période illimitée et transmise à chacun des services de la Municipalité afin d'en garantir la continuité au fil des années.

23. EMBAUCHE ÉTUDIANT – PRÉPOSÉ AU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE – SAISON ESTIVALE 2018

**Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille se retire, ayant un conflit d'intérêt direct ou indirect sur ce point.**

CONSIDÉRANT les besoins du Service des loisirs et de la culture pour la saison estivale 2018;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a soumis ses recommandations.

18-233 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'embaucher Monsieur Aymeric Bellefeuille en tant que préposé au Service des loisirs et de la culture pour la période du 28 mai au 17 août 2018.

**Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille reprend son siège.**

24. EMBAUCHE - COORDONNATRICE DES LOISIRS AU CAMP DE JOUR – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE – POSTE AUXILIAIRE

CONSIDÉRANT les besoins au camp de jour pour la saison estivale 2018;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a soumis ses recommandations.

18-234 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'embaucher Madame Nancy Rainville au poste auxiliaire de coordonnatrice des loisirs au camp de jour au sein du Service des loisirs et de la culture, pour la période du 7 mai au 21 août 2018.

25. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – LES RÉPITS DE GABY

CONSIDÉRANT une demande financière de 850 \$ de l'organisme Les répits de Gaby, à titre de soutien aux services de camp de jour adapté offerts aux enfants de 5 ans et plus, adolescents et adultes présentant un trouble du spectre de l'autisme.

18-235 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accorder un soutien financier à l'organisme Les répits de Gaby, pour un montant de 850 \$.

Le certificat de crédit numéro 2018-00047 a été émis pour autoriser cette dépense.

26. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - CHAMPAGNEUR-ENTREPRENEURS

CONSIDÉRANT la reconduction de l'entente avec l'organisme Champagneur-entrepreneurs pour la poursuite de ses activités estivales à la plage municipale pour la saison 2018;

CONSIDÉRANT une demande de soutien de l'organisme aux fins de défrayer les coûts des assurances, lesquelles s'élèvent à environ 460 \$ annuellement.

18-236 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accorder un soutien financier à l'organisme Champagneur-entrepreneurs, jusqu'à concurrence d'un montant de 460 \$, lequel sera versé à l'organisme sur présentation de facture.

Le certificat de crédit numéro 2018-00048 a été émis pour autoriser cette dépense.

27. DEMANDE DE COMMANDITE – CHEVALIERS DE COLOMB - JOURNÉE DE GOLF AU PROFIT DES ŒUVRES DES CHEVALIERS DE COLOMB DE RAWDON

CONSIDÉRANT une demande de commandite de l'organisme les Chevaliers de Colomb (Conseil 7047 Rawdon) dans le cadre de la Journée de Golf au profit des œuvres des Chevaliers de Colomb de Rawdon, laquelle se déroulera le 20 mai prochain.

18-237 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser l'achat de deux (2) billets pour la Journée de Golf au profit des œuvres des Chevaliers de Colomb de Rawdon, pour un montant total de 200 \$.

Le certificat de crédit numéro 2018-00049 a été émis pour autoriser cette dépense.

28. 16<sup>E</sup> ÉDITION - CLASSIQUE DE GOLF - FONDATION DES SAMARES

CONSIDÉRANT l'invitation reçue du comité organisateur de la 16<sup>e</sup> édition de la classique de golf au profit de la Fondation des Samares, le 7 juin 2018.

18-238 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser l'achat d'un quatuor pour participer à la classique de golf au profit de la Fondation des Samares, pour un montant total de 1 000 \$.

Le certificat de crédit numéro 2018-00050 est émis pour autoriser cette dépense.

29. 29<sup>E</sup> ÉDITION DE L'OMNIUM DES MAIRES ET MAIRESSES DE MONTCALM DE LA MRC DE MONTCALM - VENDREDI 24 AOÛT 2018

CONSIDÉRANT l'invitation reçue du comité organisateur de la 29<sup>e</sup> édition de l'Omnium des Maires et Maireses de Montcalm, le 24 août 2018.

18-239 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser l'achat de deux (2) billets pour participer à la 29<sup>e</sup> édition de l'Omnium des Maires et Maireses de Montcalm, pour un montant total de 380 \$.

Le certificat de crédit numéro 2018-00051 est émis pour autoriser cette dépense.

30. SOUPER TOURNANT DES GENS D'AFFAIRES EN MATAWINIE

CONSIDÉRANT l'invitation reçue de la SADC Matawinie pour participer à la 5<sup>e</sup> édition du Souper tournant des gens d'affaires en Matawinie, le 16 mai 2018.

18-240 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser l'achat d'un billet pour participer à la 5<sup>e</sup> édition du Souper tournant des gens d'affaires en Matawinie, pour un montant total de 50 \$.

Le certificat de crédit numéro 2018-00052 est émis pour autoriser cette dépense.

31. JOURNÉE RÉGIONALE MADA – TABLE RÉGIONALE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DE LANAUDIÈRE - VENDREDI 11 MAI 2018

CONSIDÉRANT l'invitation reçue pour participer à la journée régionale MADA organisée par la Table régionale de concertation des aînés de Lanaudière, vendredi le 11 mai 2018.

18-241 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser l'achat de deux (2) billets pour participer à la journée régionale MADA organisée par la Table régionale de concertation des aînés de Lanaudière, pour un montant total de 40 \$.

Le certificat de crédit numéro 2018-00039 est émis pour autoriser cette dépense.

32. DEMANDE D'APPUI AU REHAUSSEMENT DU PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES (PAFLPH)

CONSIDÉRANT une demande d'appui afin d'obtenir un rehaussement du programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH), lequel vise à soutenir le milieu dans sa prise en charge d'activités de loisirs et de sports destinées aux personnes handicapées.

18-242 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De soutenir l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière dans ses démarches afin d'obtenir un rehaussement du programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH).

33. REPORT DE LA COURSE DES CASCADES

CONSIDÉRANT QUE la 4<sup>e</sup> édition de la Course des Cascades dans le but d'amasser des fonds pour l'organisation d'activités sportives pour les élèves de l'école des Cascades, prévue pour le 27 mai prochain, a été reportée à l'automne 2018;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution n° 18-94, laquelle autorisait diverses demandes dont la tenue de l'événement, le prêt de ressources matérielles, de ressources humaines, la fermeture de rues, la promotion de l'événement via les canaux de communication, etc.;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de reporter les autorisations accordées à une date ultérieure à être déterminée.

18-243 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De reporter les autorisations accordées à la résolution n° 18-94 à une date ultérieure à être déterminées par les organisateurs de l'événement, sous réserve d'une recommandation favorable à cet égard provenant du Service des loisirs et de la culture.

La résolution n° 18-94 est modifiée en conséquence.

34. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 4 – TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SUR LA RUE CHURCH, SUR UNE PARTIE DE LA 2<sup>E</sup> ET 3<sup>E</sup> AVENUE – EXCAVATION CARROLL INC.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 4 au montant de 73 681,15 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection d'infrastructures sur la rue Church, et d'une partie de la 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> Avenue par l'entreprise Excavation Carroll inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations du chef de division – Hygiène du milieu ainsi que de la firme CLA Experts-conseils inc. en date du 30 avril 2018.

18-244 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le paiement de la somme de 73 681,15 \$, taxes incluses, à l'entreprise Excavation Carroll inc., tel qu'autorisé par le certificat de crédit numéro 2017-00097, lequel sera libéré à la réception des quittances.

35. CORRESPONDANCE

36. AFFAIRES NOUVELLES

36.1 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLACAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium).

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.7.1 du *Code municipal* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rawdon désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du directeur de la voirie par intérim en date du 2 mai 2018.

18-245 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long.

Que la Municipalité confie à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour la saison 2018-2019.

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin pour la saison 2018-2019 en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée.

Que la Municipalité confie à l'UMQ le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats.

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

Que la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2018-2019, ce pourcentage est fixé à 1.0 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2.0% pour les non-membres de l'UMQ.

Qu'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

37. PAROLE AUX CONSEILLERS

38. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et ses amendements, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions.

39. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

18-246

Que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, monsieur le maire déclare la présente séance du conseil levée à 18h20.

(Signé) Caroline Gray

Me Caroline Gray  
Directrice Service du greffe  
et secrétaire-trésorière adjointe

(Signé) Bruno Guilbault

Bruno Guilbault  
Maire